

Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

séance du 04 juillet 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 23/06/2023

Présents : Arnaud DELAIR, Valérie FUERTES, Christophe MANTON, Stéphanie VEDELAGO, Thierry BORDERIE, Martine REQUIER, Christophe OTTOGALI, Christophe MARGONTIER, Moïse FONVIEILLE

Représentés : Nathalie GEROMIN par Arnaud DELAIR

Excusés : Philippe LHOMÉNIÉ

Absents :

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 25 mai 2023 adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

Délibérations :

- projet d'aliénation chemins ou tronçons de chemins ruraux en limites de la commune de Fraise
- demande de subvention du Secours Populaire Français section Bergerac
- motion défense de l'hôpital public et l'accès aux soins pour tous en Dordogne

Questions diverses :

- application cimetière
- saisine : projet modification du temps de travail
- Octobre rose

Délibérations du conseil:

Projet d'aliénation de chemins ruraux en limite de la commune de Fraise (2023 21)

Dans le cadre du projet d'aliénation de chemins ruraux ou tronçons de chemins, trois chemins relient la commune de Fraise.

Monsieur le Maire a sollicité la commune voisine pour avis et la possibilité de réaliser l'enquête publique conjointement.

Au vu de la décision du Conseil municipal de la commune de Fraise en date du 30 mai 2023, favorable à projet d'enquête pour les deux chemins ruraux (plan parcellaire 1/CHIGNAT Didier) et défavorable concernant le chemin rural (plan parcellaire 7/ROUGIER Bernard) précise qu'aucune dépense ne sera imputée au budget de la commune de Fraise concernant les frais liés à l'enquête publique (publication, honoraires du géomètre et du commissaire enquêteur, frais d'actes).

Après en avoir, délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la décision de la commune de Fraisse,
- dit que les frais afférents à l'enquête publique conjointe aux deux communes seront à la charge de ceux qui souhaitent en faire l'acquisition.

Demande de subvention du Secours Populaire Français (2023 22)

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention du Secours Populaire Français de Bergerac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de pas octroyer de subvention.

Motion défense de l'hôpital public et l'accès au soins pour tous en Dordogne (2023 23)

Le Conseil municipal de la commune Monfaucon,

- **déplore** les fermetures répétées des urgences de l'hôpital de Bergerac et s'inquiète du caractère aléatoire de la régulation opérée par l'intermédiaire du numéro d'urgence, le 15. Il dénonce les fermetures, même passagères, des maternités de Bergerac et de Sarlat et ne peut accepter la perspective de regroupement, sous prétexte de sécurité, dans une maternité départementale unique, qui conduirait une grande partie des femmes sur le point d'accoucher à accomplir une heure de route, parfois même davantage, sur une voirie elle-même inadaptée à de tels déplacements.
- **s'inquiète** également de la désertification médicale qui affecte les villes moyennes et les territoires ruraux. Il déplore que la seule réponse proposée par l'Agence régionale de Santé (ARS) soit d'encourager les collectivités à développer les offres destinées à attirer les médecins sur leur territoire, engendrant ainsi une concurrence et une surenchère totalement contraires à l'esprit de service public.
- **demande** en conséquence que les moyens consacrés à la santé publique, et notamment aux urgences, aux maternités et à la psychiatrie, soient très rapidement renforcés pour répondre aux attentes des citoyens qui, dans leur très grande majorité, considèrent que la santé publique est la première des priorités.

Il demande que l'affectation des médecins, qui sont pratiquement tous conventionnés avec la Sécurité Sociale, tienne compte des besoins des différents territoires.

Il demande également qu'un effort sans précédent de formation de médecins et de professionnels de santé soit engagé pour répondre aux besoins engendrés par l'accroissement de population de notre pays, par le vieillissement démographique, et par les conditions contemporaines d'exercice de la médecine.

Plutôt que de fausses recettes, les collectivités et les citoyens demandent que soient fixées des règles.

Motion adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Application cimetièrre : Conseil auprès de l'ATD 24

Saisine pour avis du Comité Technique : projet d'augmentation du temps de travail (+4h/semaine) de l'agent administratif approuvé à l'unanimité.

Télé médecine à Lunas : passage d'un bus sur la commune le mercredi 5 juillet de 10h à 12h pour démonstration et promotion de la télé médecine.

Fin de la séance à 21h00.

Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,